



VILLE DE SHANNON
AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT
Numéro 663-21

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire tenue le **1^{er} février 2021**, a adopté le projet de règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 663-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES (607-18) AFIN DE BONIFIER L'ANALYSE ADMINISTRATIVE PRÉALABLEMENT À L'ÉTUDE, PAR LE COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME, DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

- Ce règlement modifie l'article 3.6 pour remplacer le 3^e alinéa par des dispositions précisant des nouvelles étapes requises relatives au traitement de l'analyse des dérogations mineures.

CONSULTATION PAR ÉCRIT

Compte tenu des mesures sanitaires en lien avec la COVID-19, la Ville tiendra une période de consultation par écrit sur les dispositions de ce projet de règlement. **Cette période de consultation se tiendra du 6 au 21 février 2021.** Les demandes doivent se faire par écrit et contenir les coordonnées du demandeur, la ou les disposition(s) visées et les questions ou commentaires pertinents. Les communications doivent être envoyées par courriel à l'adresse consultationsURB@shannon.ca ou à l'adresse postale suivante : Ville de Shannon, 50, rue Saint-Patrick, Shannon, Québec G3S 0A1.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Ville dans l'onglet « Règlements municipaux » / « Projets de règlement » ou une copie dudit règlement peut être remise à l'Hôtel de Ville situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 h à 16 h.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 6^E JOUR DE FÉVRIER 2021

Le directeur général adjoint, greffier et trésorier adjoint,
Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA